COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

PV N° 3

Présents: Mme. MAGNAT, MM.BETOUX, PARIS, ROBERT, PLANCHAT.

Excusés: MM. BERNARD, MAUMEGE.

* ADOPTION D'UN PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 2 de la réunion du 08/08/19 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNATS

DEPARTEMENTAL 1:

La Commission prend note de l'arrêté de la Mairie de St Fiel interdisant temporairement l'utilisation du terrain et décide pour cela de reporter le match ST FIEL / BOURGANEUF du 22/09/19 à une date ultérieure.

DEPARTEMENTAL 2:

- Match ST FIEL (2) / ST SEBASTIEN-AZERABLES (1) du 08/09/19.

Compte-tenu de l'arrêté sur le terrain de St Fiel, et après accord entre les deux clubs, la Commission accorde l'inversement du match, celui-ci aura donc lieu à Azérables.

- Match ST FIEL (2) / ST SILVAIN-MONTAIGUT (1) du 22/09/19.

Compte-tenu de l'arrêté sur le terrain de St Fiel, et après accord entre les deux clubs, la Commission accorde l'inversement du match, celui-ci aura donc lieu à St Silvain.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE A:

- Match ST FIEL (3) / ST SEBASTIEN-AZERABLES (2) du 08/09/19.

Compte-tenu de l'arrêté sur le terrain de St Fiel, et après accord entre les deux clubs, la Commission accorde l'inversement du match, celui-ci aura donc lieu à Azérables à 13 heures 15.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE B:

La Commission prend note du forfait général de l'équipe 2 de Grand-Bourg, en conséquence les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues.

TIRAGE DES COUPES

* COUPE DE LA CREUSE:

TIRAGE DU PREMIER TOUR

La Commission décide de faire rentrer au premier tour toutes les équipes non engagées en Coupe de France et/ou éliminées du premier tour de la Coupe de Nouvelle Aquitaine.

Entrants: AJAIN (1); BELLEGARDE (1); BETETE-ROCHES (1); BONNAT FOOT (1); BORD ST GEORGES (1); BUSSIERE-DUNOISE (1); CHAMPAGNAT (1); CHENERAILLES (1); CHENIERS, FLAYAT (1); FURSAC (1); E. LA COURTINE-CROCQ LA VILLENEUVE (1); DONTREIX (1); DUNNAILLAT (1); LA FORET DU TEMPLE (1); JARNAGES-PARSAC (1); LUSSAT (1); MAUTES (1); MEASNES (1); MAINSAT-SANNAT (1); MAYOTTE CREUSE (1); NOUZIERS-LA CELLETTE (1); PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1); ROUGNAT (1); SOUMANS (1); ST MAURICE ES (1); ST SILVAIN-MONTAIGUT (1); ST SULPICE-ST GEORGES (1); VIEILLEVILLE.

Après tirage au sort entre les clubs de deuxième division l'équipe de MAYOTTE CREUSE (1) rentrera au 2^{ème} tour.

Le tirage au sort est effectué par Dominique AUPETIT.

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019 à 15 HEURES** sur le terrain du club premier nommé.

- BELLEGARDE (1) / FURSAC (1)
- BONNAT FOOT (1) / LUSSAT (1)
- CHAMPAGNAT (1) / NOUZIERS-LA CELLETTE (1)
- CHENIERS (1) / FLAYAT (1)
- E. LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) / DUN-NAILLAT (1)
- DONTREIX (1) / BUSSIERE-DUNOISE (1)
- LA FORET DU TEMPLE (1) / PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1)
- JARNAGES-PARSAC (1) / BETETE-ROCHES (1)
- MAUTES (1) / ROUGNAT (1)
- MEASNES (1) / MAINSAT-SANNAT (1)
- SOUMANS (1) / CHENERAILLES (1)
- ST MAURICE ES (1) / AJAIN (1)
- ST SULPICE-ST GEORGES (1) / BORD ST GEORGES (1)
- VIEILLEVILLE (1) / St SILVAIN MONTAIGUT (1)

Les 14 perdants rentreront au 1er tour de la Coupe Gibert Andrivet.

PREVISIONNEL DES COUPES

* COUPE DE LA CREUSE

- 1^{er} tour: 15 septembre 2019 (28 rentrants)
- 2ème tour : date à déterminer (14 qualifiés + 10 rentrants)
- 3^{ème} tour : date à déterminer (12 qualifiés + 14 rentrants)
- 4ème tour : date à déterminer (13 qualifiés + 3 rentrants)

* COUPE JEAN BUSSIERE

La Commission procède, en application du règlement, à la composition de deux Poules géographiques.

- Poule A: BENEVENT-MARSAC (2); BOURGANEUF (2); CREUSE AVENIR 2005 (2); DUN-NAILLAT (2); ES GUERETOISE (3); JARNAGES-PARSAC (2); SARDENT (2); ESM LA SOUTERRAINE (2); St AGNANT DE VERSILLAT (2); St DIZIER-LEYRENNE (2); St FIEL (2); St SEBASTIEN-AZERABLES (2); St SULPICE LE GUERETOIS (2); St VAURY (2); Ste FEYRE (2).
- Poule B: AUBUSSON EF (2); AUZANCES (2); BORD St GEORGES (2); BOUSSAC (2); CHAMBON (2); CHENERAILLES (2); EVAUX-BUDELIERE (2); FELLETIN (2); GOUZON AVENIR (2);

LUSSAT (2); MAINSAT-SANNAT (2); MERINCHAL (2); PEYRAT LA NONIERE (2); St SULPICE-St GEORGES (2); VALLIERE (2).

Le Tirage du 1^{er} tour aura lieu le mercredi 18 septembre 2019 à 19 heures.

COURRIERS DIVERS

- AUBUSSON, BELLEGARDE EN MARCHE, STE FEYRE, SOUMANS, ST SULPICE-ST GEORGES: mails concernant des matchs amicaux.

Pris note.

- GRAND-BOURG : mail informant du forfait général de l'équipe 2.

Pris note. Nécessaire fait.

Prochaine réunion : mercredi 18 septembre 2019.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.